



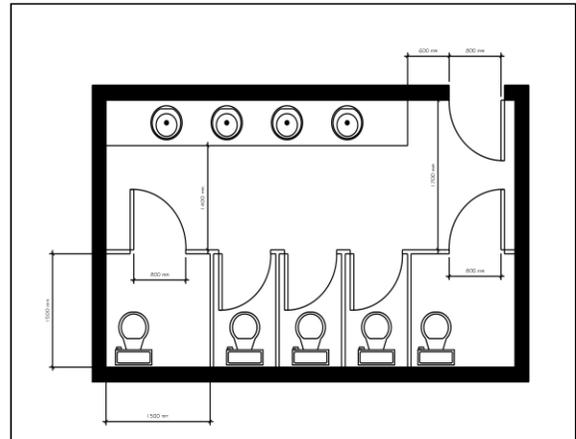
# Accessibilité Universelle

## 5.10 SALLE DE TOILETTES

### Cabine [CCQ, 3.8.3.8], [CSA 4.3.7]

Dans une salle de toilettes qui doit être sans obstacles, une cabine doit avoir:

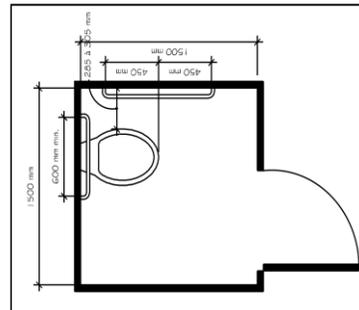
- Au moins 1500 mm (59 1/16 po) de largeur sur 1500 mm (59 1/16 po) de profondeur (idéalement 1600 mm (62 63/64 po) de largeur et 1500 mm (59 1/16 po) de profondeur);
- Un dégagement minimal de 1400 mm (55 1/8 po) entre la cabine et les lavabos.
- Un dégagement d'au moins 1700 mm (66 59/64 po) entre la face extérieure du devant de la cabine et la face d'une porte de la salle de toilette s'ouvrant vers l'intérieur et un dégagement de 1400 mm (55 1/8 po) entre la face extérieure du devant de la cabine et tout appareil sanitaire fixé au mur.



### Salle de toilette individuelle

[CCQ, 3.8.3.12], [CSA 4.3.9]

- 1700 mm (66 59/64 po) X 1700 mm (66 59/64 po)  
Idéalement 2100 mm (82 43/64 po) X 1700 mm (66 59/64 po)
- Aire libre de 1500 mm (59 1/16 po) de diamètre.



### Cuvette [CCQ, 3.8.3.8.c], [CCQ 3.8.3.9], [CCQ 3.8.3.12] [CSA 4.3.6]

Les cuvettes pour les personnes ayant une incapacité physique doivent être équipées :

- D'un siège situé entre 400 (15 3/4 po) et 460 mm (18 7/64 po) au-dessus du plancher;
- D'une chasse d'eau à action manuelle facilement accessible à une personne en fauteuil roulant ou encore actionnée automatiquement;
- D'un dossier (s'il n'y a pas de couvercle ou de réservoir);
- D'un dégagement du mur le plus proche de 285 (11 7/32 po) à 305 mm (12 1/64 po); et
- D'un siège sans mécanisme à ressorts.

**Porte** [CCQ, 3.8.3.8., A-3.8.3.8 1) b) iv], [CQ 3.8.3.12], [CSA 4.3.7.2]

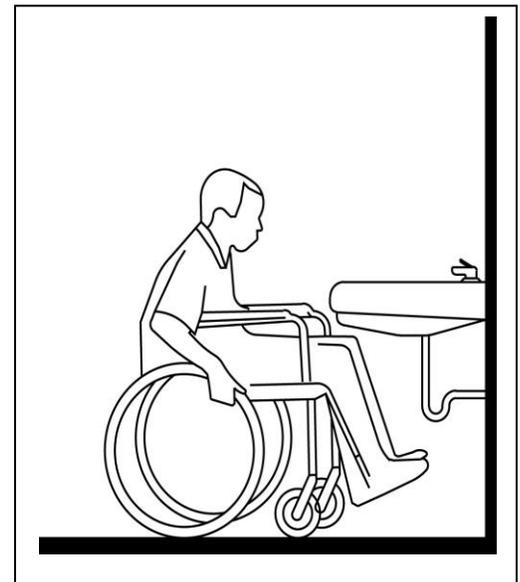
- Se verrouille de l'intérieur avec un dispositif à coulisse ou à levier (pouvant être ouverte de l'extérieur en cas d'urgence dans le cas d'une salle de toilette individuelle);
- Offre une ouverture minimale libre de 760 mm (29 59/64 po), idéalement 810 mm (31 57/64 po);
- S'ouvre vers l'extérieur, à moins qu'il n'y ait, à l'intérieur de la cabine, une aire libre d'au moins 1200 mm (47 ¼ po) de diamètre;
- Est munie, du côté intérieur, d'une poignée d'au moins 140 mm (5 33/64 po) de longueur dont le centre se trouve à une distance comprise entre 200 (7 7/8 po) et 300 mm (11 13/16 po) du côté charnières de la porte et entre 900 (35 7/16 po) et 1000 mm (39 3/8 po) au-dessus du plancher;
- Est munie d'une poignée extérieure en D de 140 mm (5 33/64 po) disposée près du loquet; et
- Est munie de charnières à ressort ou à fermeture par gravité pour la salle de toilette individuelle.

**Urinoir** [CCQ, 3.8.3.10] [CSA 4.3.8]

- S'il y a des urinoirs dans une salle de toilettes sans obstacles, au moins un urinoir doit:
  - a) être de type mural avec bordure située entre 488 (19 7/32 po) et 512 mm (20 5/32 po) du plancher; ou
  - b) être monté au plancher avec bordure au même niveau que le plancher fini.
- Les urinoirs décrits au paragraphe ci-haut mentionné doivent:
  - a) avoir un accès dégagé de 800 mm (31 ½ po) de largeur centrée sur l'urinoir;
  - b) être accessibles sans qu'on ait à monter une marche; et
  - c) comporter, de chaque côté et à au plus 380 mm (14 61/64 po) de l'axe de l'urinoir, une barre d'appui d'au moins 600 mm (23 5/8 po) de longueur montée verticalement et ayant son axe à 900 mm (35 7/16 po) au-dessus du plancher.

**Lavabos** [CCQ, 3.8.3.11] [CSA 4.3.3]

- Dessus situé à au plus 865 mm (34 1/16 po), idéalement entre 810 (31 57/64 po) et 860 mm (33 55/64 po) du sol;
- Dégagement pour les genoux d'au moins 760 mm (29 59/64 po) de largeur, de 700 mm (27 9/16 po) de hauteur sur une profondeur de 280 mm (11 1/32 po) et un dégagement supplémentaire pour les pieds de 230 mm (9 1/16 po) de hauteur sur la distance située entre 280 mm (11 1/32 po) et 430 mm (16 59/64 po) à partir de l'avant du lavabo;
- Tuyaux d'eau chaude isolés si passant à proximité des jambes;
- Distance de 460 mm (18 7/64 po) de l'axe du lavabo au mur latéral;
- Dégagement devant le lavabo de 750 (29 17/32 po) sur 720 mm (28 11/32 po);
- Robinetterie à poignées de type levier ou actionnée automatiquement;
- La température de l'eau devrait être limitée pour éviter les risques de brûlure;
- Pour un lavabo encastré, l'installer le plus près possible du bord du comptoir.



**Barres d'appui** [CCQ, 3.8.3.8], [CSA, 5.3.5 / 4.3.6]

- Fixées horizontalement à la paroi latérale la plus près de la cuvette et se prolongeant d'au moins 450 mm (17 23/32 po) de part et d'autre de la projection du devant de la cuvette sur cette paroi;
- D'au moins 600 mm (23 5/8 po) de longueur, fixées horizontalement au mur arrière de manière à être centrées par rapport à la cuvette lorsque cette dernière n'a pas de réservoir d'eau;
- Fixées entre 840 (33 5/64 po) et 920 mm (36 7/32 po) au-dessus du plancher;
- Pouvant résister à une charge d'au moins 1,3 kN appliquée verticalement ou horizontalement;
- Ayant un diamètre compris entre 30 (1 3/16 po) et 40 mm (1 37/64 po);
- Offrant un dégagement, par rapport à la paroi, compris entre 35 (1 3/8 po) et 45 mm (1 49/64 po);
- Rabattables afin de faciliter le transfert sur la cuvette.

## Douches

- Dimensions : 1500 mm (59 1/16 po) de profondeur par 1500 mm (59 1/16 po) de largeur;
- À l'entrée, un vestibule adjacent d'au moins 900 mm (35 7/16 po) de largeur x 1500 mm (59 1/16 po) de profondeur, séparé de l'espace douche par un rideau;
- Ouverture de la porte vers l'extérieur;
- Ouverture libre minimale de la porte : 865 mm (34 1/16 po) lorsque la porte est ouverte;
- Loquet facile à manipuler;
- Dans l'espace vestibule, fixer 2 crochets, à 1200 mm (47 ¼ po) du plancher, un près du siège et l'autre sur le mur latéral;
- Deux (2) sièges de douche articulés sans mécanisme à ressort :
  - a) D'au moins 450 mm (17 23/32 po) de largeur par 400 mm (15 ¾ po) de profondeur;
  - b) Fixés à 450 mm (17 23/32 po) au-dessus du plancher;
  - c) Conçus pour supporter une charge d'au moins 1,3 kN (130 kg ou 300 lb);
- Barres d'appui :
  - a) 2 sur le mur face au siège de douche :
    - . une horizontale de 900 mm (35 7/16 po), fixée de 750 mm (29 17/32 po) à 840 mm (33 5/64) du plancher;
    - . une verticale de 900 mm (35 7/16 po) fixée à 850 mm (33 15/32 po) du plancher, à une distance de 50 mm (1 31/32 po) à 80 mm (3 5/32 po) du début du mur;
  - b) 2 sur le mur adjacent au siège de douche :
    - . une horizontale de 900 mm (35 7/16 po) ou en continu, fixée de 750 mm (29 17/32 po) à 840 mm (33 5/64 po) et placée de sorte que, par rapport au devant du siège, elle se prolonge d'au moins 300 mm (11 13/16 po) vers le mur auquel le siège est fixé;
    - . une verticale de 750 mm (29 17/32 po), fixée à 850 mm (33 15/32 po) du plancher, à une distance de 300 mm (11 13/16 po) du devant du siège;
  - c) 2 sur le mur longitudinal de l'espace vestibule :
    - . une horizontale et une verticale identiques à celles du mur adjacent au siège de douche;
  - d) 1 sur le mur dos aux deux sièges :
    - . une horizontale de 900 mm (35 7/16 po) fixée entre 750 mm (29 17/32 po) et 840 mm (33 5/64 po) du plancher;
  - e) Diamètre de 30 (1 3/16 po) à 40 mm (1 37/64 po) à surface anti-dérapante;
  - f) Distance d'un mur à la barre : 35 (1 3/8 po) à 45 mm (1 49/64 po);
  - g) Résistantes à une charge d'au moins 1,3kN appliquée verticalement ou horizontalement;
- Mitigeur à pression ou mélangeur thermostatique commandé par un levier ou un dispositif pouvant être manœuvré avec le poing par une personne assise;
- Robinetterie-mitigeur à manette unique, placée à une hauteur de 1 m (0 3/64 po) à 1,2 m (0 3/64 po), sur le mur dos aux sièges;
- Deux pommes de douche : une à 1320 mm (51 31/32 po) de hauteur et une à 1900 mm (74 51/64 po) de hauteur;
- Porte-savon et porte-bouteilles entièrement encastrés et facile à atteindre pour une personne assise;
- Surface au plancher antidérapante;
- Prévoir la disponibilité d'une chaise de douche en plastique, avec grosses roues à l'arrière.

## Accessoires [CCQ, 3.8.3.8], [CCQ, 3.8.3.11], [CSA, 4.3.4 / 4.3.7.1]

- Distributeur de papier de toilette installé sous la barre d'appui à au moins 700 mm (27 9/16 po) du sol et ne pas nuire à l'utilisation de cette dernière. Gros distributeurs ronds installés à 152 mm (5 63/64 po) au-dessus de la barre d'appui;
- Crochet porte manteau à 1400 mm (55 1/8 po) maximum du sol, idéalement 1200 mm (47 ¼ po) avec saillie maximale de 50 mm (1 31/32 po);
- Avoir une poubelle dans la cabine dont l'emplacement ne nuira pas à l'aire de circulation;
- Avoir un distributeur de savon et de papier à mains à 1200 mm (47 ¼ po) du sol et à proximité du lavabo accessible et d'une poubelle;
- Miroir dont le bas est à 1 m (0 3/64 po) maximum du sol ou incliné à la verticale.

Liens :

<http://www.rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Publications/francais/ConceptionSansObstacles.pdf>

<http://www.ville.quebec.qc.ca/accessibilite>